



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 104

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS - EXPOSITION "FOYERS ARTISTIQUES" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÉT D'OEUVRES AVEC LA VILLE DE MONTIGNY-EN-GOHELLE

Considérant que la Priorité n°3 du Projet de territoire a pour enjeu de garantir l'accès à l'offre et la pratique culturelle,

Considérant que la Cité des Electriciens est un lieu de programmation culturelle, scientifique et pédagogique participant au rayonnement local, régional et national de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Cité des Electriciens produit une exposition collective nommée « Foyers artistiques » qui a lieu du 7 mars au 6 décembre 2026,

Considérant que la Ville de Montigny-en-Gohelle possède des œuvres de l'artiste Peintre Fleury Joseph Crépin choisies pour être publiquement présentée à la Cité des Electriciens d'avril à décembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de prêt avec la Ville de Montigny-en-Gohelle dont le siège social est à Montigny-en-Gohelle (62640) 16, rue Uriane Sorriaux ayant pour objet le prêt de six œuvres de l'Artiste Peintre Fleury Joseph Crépin, du 20 avril au 31 décembre 2026, à l'occasion de l'exposition collective nommée « Foyers artistiques », et ce à titre gratuit,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer une convention de prêt avec la ville de Montigny-en-Gohelle dont le siège est à Montigny-en-Gohelle (62640) 16, rue uriane sorriaux ayant pour objet le prêt de six œuvres de l'Artiste Peintre Fleury Joseph Crépin, du 20 avril au 31 décembre 2026, à l'occasion de l'exposition collective nommée « Foyers artistiques », et ce à titre gratuit, selon le projet de convention joint en annexe de la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 FEV. 2026**

Et de la publication le : **12 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien